
Troisième Conférence des greffiers de comités parlementaires canadiens

par Anik Laplante

Après Ottawa en 1999 et l'Ontario en 2003, ce fut au tour du Québec d'accueillir la Conférence des greffiers de comités parlementaires canadiens, du 12 au 15 septembre 2007. L'événement se voulait une occasion de rapprochement entre les greffiers de comités canadiens qui ont rarement l'occasion de se rencontrer et d'échanger sur leurs pratiques professionnelles respectives. Cet article souligne les sujets discutés à cette conférence.

La Conférence a débuté par une présentation conjointe des greffiers de comités de la Chambre des communes (Pierre Rodrigue et Christine Lafrance) et du Sénat (Heather Lank et Shaila Anwar) qui ont exposé les questions auxquelles ils sont confrontés depuis l'avènement d'un gouvernement minoritaire à Ottawa. L'importance accordée à la procédure parlementaire s'en trouve rehaussée, celle-ci servant de pilier sur lequel édifier une nouvelle jurisprudence.

Somme toute, dans le contexte d'un gouvernement minoritaire, le greffier est plus sollicité car les questions procédurales sont souvent nouvelles et plus nombreuses. Les échanges à cet égard entre les greffiers sont plus fréquents. L'expérience s'avère donc enrichissante, tant sur le plan d'un resserrement des liens entre greffiers que d'un enthousiasme renouvelé pour le travail.

François Arsenault a complété cette présentation en exposant la situation de l'Assemblée nationale du Québec qui expérimente, depuis le 26 mars 2007, le premier gouvernement minoritaire de son histoire moderne. Trois groupes parlementaires se partagent à présent les sièges de l'assemblée. Le règlement, dont certaines dispositions étaient devenues manifestement inapplicables, puisque conçu essentiellement en fonction de deux groupes parlementaires et d'un gouvernement majoritaire, fut modifié par l'adoption de règles temporaires propres à la présente législature.

Par exemple, la composition des commissions reflète désormais l'importance numérique des groupes parlementaires (même si un membre du deuxième groupe d'opposition n'a pas de droit de vote), alors qu'auparavant le groupe parlementaire formant le gouvernement y avait préséance. Autre exemple, la répartition des vice-présidences a été spécifiée, le règlement étant plutôt vague à ce sujet. Malgré tout, quelques éléments problématiques, tels que la répartition des temps de parole dans le cadre de certains mandats, n'ont pas été résolus par les règles temporaires, les comités s'étant alors inspirés des décisions rendues en chambre par le président de l'Assemblée.

Nancy Ford, également de l'Assemblée nationale du Québec, a dressé l'historique de la Commission de l'administration publique qui fête cette année ses 10 ans d'existence et dont le mandat singulier la distingue des autres commissions. En effet, ses principales fonctions sont: 1° vérifier les engagements financiers de 25 000 \$ et plus de chaque ministère ou organisme public dont les crédits budgétaires sont votés à l'Assemblée nationale; 2° d'entendre, chaque année, le Vérificateur général sur son rapport annuel de gestion; 3° d'entendre, au moins une fois par année, les ministres, sous-ministres ou dirigeants d'organismes publics afin de discuter de leur gestion administrative. Cette tâche gigantesque exige de la part des membres de la Commission un travail axé sur l'examen de la gestion administrative et non pas sur la pertinence des choix politiques et un consensus autour d'un objectif commun, à savoir le renforcement de l'administration publique.

Malgré le jeune âge de la Commission, ses résultats impressionnent tant par le climat de coopération qui y règne

Anik Laplante travaille pour le Secrétariat des commissions de l'Assemblée nationale du Québec.

que par la visibilité accrue qu'elle accorde au rapport du Vérificateur général et aux relations cordiales établies avec les ministères et organismes interpellés, qui profitent bien souvent de leur participation à une audience de la Commission pour publiciser l'amélioration de leurs services à la population. Les prochaines années de la Commission de l'administration publique seront riches en défis à relever puisqu'elle aura à perfectionner le suivi de ses dossiers, en concordance avec ceux effectués par le Vérificateur général, et à affiner son rôle de guide auprès des commissions parlementaires sectorielles.

Madame Ford a poursuivi avec une seconde présentation centrée sur les critères nécessaires à une reddition de comptes efficace qui a suscité de nombreux échanges constructifs. Outre les éléments déjà mentionnés, un fort leadership, une préparation adéquate, la formulation de recommandations de même que leur suivi et la participation du public et des médias sont autant de critères essentiels à l'efficacité du processus.

Un tour de table a été animé par monsieur Katch Koch, de l'Assemblée législative de l'Ontario, sur les cas particuliers survenus au cours des dernières années au sein des comités. La question de l'accessibilité des documents déposés en comité lors d'une séance à huis clos a été soulevée. Dans les assemblées concernées, la question a été résolue par l'adoption de différentes motions par les comités mentionnant le nom des personnes y ayant accès, prévoyant la destruction des documents à la fin de la session ou spécifiant un embargo de plusieurs années.

L'utilisation de la vidéoconférence lors de consultations publiques a été également abordée. Certaines juridictions défraient les coûts associés à son utilisation. Son usage est parfois privilégié, lorsque possible, en raison des économies qu'elle engendre et des problèmes reliés aux déplacements des témoins. Toutefois, d'autres juridictions contestent l'opportunité de cette technologie qui peut s'avérer intimidante pour certains témoins, quoiqu'il est généralement admis que la vidéoconférence puisse convenir pour les témoins experts.

Dernier point discuté, la décision d'un président peut être contestée et donc renversée dans la plupart des assemblées, notamment en matière de recevabilité des amendements, alors qu'au Québec, par exemple, cette décision est définitive et sans appel.

Viktor Kaczowski, de l'Assemblée législative de la Saskatchewan, a dirigé un tour de table concernant les développements technologiques au sein des comités parlementaires. Ordinateurs portables, « BlackBerries », présentations Power Point et consultations en ligne sont des exemples d'innovations récentes en comité. Toutefois, seuls l'Alberta et le Québec ont instauré un Intranet réservé aux membres des comités qui demeure accessible même en déplacement et où tous les documents pertinents peuvent être hébergés.

À cet effet, Louis Breault, de l'Assemblée nationale du Québec, a expliqué aux participants le fonctionnement de cet

Intranet, appelé le site « Greffier », qui a été introduit en mai 2006. Le site est divisé en deux sections, l'une étant accessible à tous les députés et l'autre étant réservée à l'usage exclusif des membres de la commission. Une diversité d'information peut être hébergée sur ce site, tels le texte d'un projet de loi étudié en commission, les documents relatifs à une consultation publique (horaire, mémoires présentés par les témoins, dossier préparé par un recherchiste, réponses des citoyens au questionnaire en ligne) ou à une séance de travail.

Sur l'invitation de Tonia Grannum, de l'Assemblée législative de l'Ontario, modératrice pour l'atelier sur les comités itinérants, Monsieur Breault a poursuivi par une seconde présentation sur les récents travaux de deux commissions du Québec. En 2004, la Commission de la culture a adopté un mandat sur la protection du patrimoine religieux et a sillonné la province afin de consulter la population à ce sujet. Elle a par la suite complété ses travaux en effectuant une mission en France. La commission spéciale sur la Loi électorale, mise sur pied en 2005 afin d'étudier un avant-projet de loi, a parcouru le Québec pendant 7 semaines. Un cahier d'information avait été distribué au préalable au sein de chaque foyer québécois. La singularité de cette commission a été de regrouper à la fois des parlementaires et des citoyens. En effet, un comité citoyen formé de huit électeurs du Québec, sélectionnés au hasard par une firme indépendante parmi les candidatures reçues, a assisté les parlementaires dans leurs travaux.

Madame Grannum a par la suite animé un dernier tour de table à ce sujet. Certaines juridictions ont souligné différentes difficultés inhérentes aux déplacements des comités, telles que la répartition inégale de la population sur le territoire, l'absence de l'infrastructure nécessaire aux auditions publiques dans certaines villes ou tout simplement la contrainte imposée par l'assemblée lorsqu'elle siège. Toutefois, les greffiers ont unanimement convenu des effets bénéfiques générés par une telle opportunité qui permet un rapprochement entre les membres d'un comité et la résolution de certains conflits paraissant insurmontables.

Les conférences, comme celle qui s'est terminée, ne sont pas différentes de ces opportunités de rapprochement. Elles ont plus à offrir que de simples ateliers dont les renseignements sont par ailleurs autrement accessibles. Leur véritable objectif est de provoquer des occasions de rencontres pouvant résulter en de fructueuses collaborations porteuses d'innovation. Maillon essentiel de l'exercice démocratique, le greffier parlementaire sera appelé dans l'avenir à répondre aux nouvelles exigences d'un monde en constante mutation. L'entraide entre collègues sera alors la bienvenue. Souhaitons alors que de tels événements se répètent.